Publié le 26 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID: 025-212502587-20230918-2023067-DE

Département du Doubs

### Commune de FRANOIS Code Postal 25770

N°2023/064

## Bureau Distributeur FRANOIS

#### **EXTRAIT**

### Du registre des délibérations du Conseil Municipal

# Arrondissement de BESANCON

Séance du 18/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

### Canton de Besançon 1

### Présents:

Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 13/09/2023 et que le nombre des membres en exercice est de dix neuf.

Mmes GILLET, DELESSARD, DUBOIS, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES; MM. BOURGEOIS, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, HOUSSIN, PONS.

Absents excusés: Jean-Louis BAULIEU donne pouvoir à Emile BOURGEOIS, Damien LAPOUGE donne pouvoir à Thomas HOUSSIN, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Geneviève SIMON BOUVRET donne pouvoir à Françoise GILLET.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## AFFOUAGE FAÇONNÉ - SAISON 2023/2024

Rapporteur : Florent DUMORTIER – Avis de la commission cadre de vie et forêt du 8 septembre 2023 : favorable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le prix du stère façonné en forêt. Le devis pour le façonnage des stères des parcelles 6, 12 et 20 présenté par les Chantiers Départementaux est de 39,00 € par stère empilé en forêt.

La commission forêt propose au Conseil Municipal d'accepter ce devis et de fixer le prix du stère en forêt à 40,00 € par stère.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, le 18 septembre 2023 Le Maire, Émile BOURGEOIS.